



REUNION DU 03 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2013, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 03 juillet 2013 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents : MM. Christian PAUL-LOUBIERE, Jacky TARANNE, Jean SEIGNEURY, Pascal MARTIN, Chantal CHEVALLIER, Michel MARCININ, Guy NORMAND, Mélanie LOCHON, Stéphane BEAUSSIER, Fabrice LAJOIE, Pierre PERTHUIS.

Absents excusés ayant donné procuration : Corinne COME à Christian PAUL-LOUBIERE, Patrice PICHOT à Jacky TARANNE, Isabelle DELISLE-MARTIN à Chantal CHEVALLIER, Paul NICOLLE à Jean SEIGNEURY.

Absents excusés Christophe GALAMONT, Franck HOYAU.

Secrétaire de séance : Mélanie LOCHON

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du précédent conseil municipal du 10 juin 2013 n'appelle aucune observation.

2) BUDGET PRINCIPAL – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 3

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 3 du budget principal.

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM3)
<i>Opération d'ordre suite imputation avance forfaitaire travaux centre bourg 2ème tranche</i>						
	R	1201-238 (041)	Avances et acomptes versés	0	13 684	13 684,00
<i>Régularisation imputation avance forfaitaire - travaux aménagement centre bourg 2ème tranche -opération d'ordre</i>						
D		1201-2152 (041)	Installation de voirie	0	13 684	13 684,00
<i>Transfert montant avance forfaitaire travaux centre bourg dans compte "avances et acomptes versés"</i>						
D		1201-2152	Installation de voirie	295 000	-13 684	281 316,00
<i>Matérialisation de l'avance forfaitaire dans compte réglementaire - opération : aménagement centre bourg 2ème Tr</i>						
D		1201-238	Avances et acomptes versés	0	13 684	13 684,00
<i>Amende de police au titre des travaux d'aménagement sécurité RD6 - rue des Parigaudes</i>						
	R	1308-1342	Amendes de police	0	2 268	2 268
<i>Nouvelle opération - Aménagement sécurité RD6 - rue des Parigaudes</i>						
D		1308-2152	Installation de voirie	0	2 268	2 268
BALANCE DE FONCTIONNEMENT						
D				1 344 589,00	0,00	1 344 589,00
	R			1 344 589,00	0,00	1 344 589,00
Solde				0,00	0,00	0,00
BALANCE D'INVESTISSEMENT						
D				858 135,00	15 952,00	874 087,00
	R			858 135,00	15 952,00	874 087,00
Solde				0,00	0,00	0,00
BALANCE GENERALE						
D				2 202 724,00	15 952,00	2 218 676,00
	R			2 202 724,00	15 952,00	2 218 676,00
Solde Général				0,00	0,00	0,00

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette délibération modificative n° 3 du budget principal.

3) BUDGET MOULIN – DELIBERATION MODIFICATIVE N° 1

Jacky TARANNE présente la délibération modificative n° 1 du budget moulin.

D	R	ARTICLE	LIBELLE OPERATION	CREDIT OUVERT AU B.P.	MODIFICATION	TOTAL (BP+DM1)
<i>Transfert pour régularisation centimes suite déclarations TVA</i>						
D		6063	Fourniture d'entretien	2 000	-10	1 990
<i>Transfert pour régularisation centimes suite déclarations TVA</i>						
D		658	Charges diverses de gestion courante	0,00	10,00	10,00
BALANCE DE FONCTIONNEMENT						
D				96 742,00	0,00	96 742,00
	R			96 742,00	0,00	96 742,00
Solde				0,00	0,00	0,00

BALANCE D'INVESTISSEMENT						
D				50 754,00	0,00	50 754,00
	R			50 754,00	0,00	50 754,00
Solde				0,00	0,00	0,00

BALANCE GENERALE						
D				147 496,00	0,00	147 496,00
	R			147 496,00	0,00	147 496,00
Solde Général				0,00	0,00	0,00

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette délibération modificative n° 1 du budget du moulin.

4) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

Pascal MARTIN indique au conseil municipal que suite au départ en retraite d'un agent affecté au service scolaire il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à compter du 04 juillet 2013 sur une durée hebdomadaire de 32 h 09 minutes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique de 2ème classe, sur une durée hebdomadaire de 32 h 09 à compter du 04 juillet 2013,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- d'inscrire au budget 2013 les crédits nécessaires.

5) SERVICE ANNEXE ET EXCEPTIONNEL : ENTRETIEN VOIRIE, BATIMENTS

Comme chaque année, tout riverain a le devoir d'entretenir la portion de trottoir devant sa propriété ; plusieurs possibilités s'offrent à lui, le faire lui-même ou solliciter une entreprise extérieure. Malheureusement dans certaines situations, ces deux possibilités ne sont pas réalisables ; aussi, afin que l'image de la commune ne soit pas affectée et par souci de sécurité, le maire propose, en ultime recours, en fonction des travaux à réaliser, de faire effectuer ces travaux par le personnel communal (agent technique) moyennant un tarif de 20,00 € l'heure de main d'œuvre pour un agent, éventuelles fournitures en sus.

Le riverain devra formaliser et motiver sa demande. L'éventuelle prise en charge de ces travaux par la mairie ne se fera qu'après accord formel de la collectivité.

Cette délibération vient actualiser la délibération du 29 novembre 2001 relative au tarif horaire d'un agent technique.

Après délibération, les membres acceptent à l'unanimité l'actualisation de ce service.

6) PROJET LA DALONNE

Le maire indique, en préambule, qu'il n'y aura pas de délibération prise ; il souhaite, dans un premier temps, informer les conseillers de l'avancement de ce dossier.

Il fait pour cela un rappel de la situation. Une « résidence services seniors » devait voir le jour via la société ARCADY. Avantages de ce projet : création de 60 logements pour personnes âgées, création d'emplois sur la commune, perception par la commune de la taxe d'équipement, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. Ce projet a donc été lancé en 2007, les travaux ont démarré en 2008, malheureusement la société ARCADY a été victime de la crise et ses investisseurs n'ont plus soutenu le projet. Ce projet n'a donc pas pu être mené à son terme ; la seule issue possible pour la commune était de récupérer le foncier afin de pouvoir partir sur un autre projet.

D'où l'objet de cette information, puisque la commune a récupéré le foncier et confié à Chartres Aménagement le soin de proposer un nouveau projet qui est présenté ce soir sous forme de plan. Le maire précise que rien n'est encore arrêté définitivement, car un certain nombre de points sont encore à préciser.

Ce nouveau projet serait basé sur un programme mixte comprenant :

- des parcelles à vendre,
- une résidence pour personnes âgées dans le même esprit que celle des hauts de l'Eure,
- une autre partie qui serait confiée à la SA EURE ET LOIR HABITAT pour des constructions pour seniors et familles.

Le maire précise, en réponse à l'interrogation de plusieurs conseillers, que les équipements de la commune permettront sans souci l'intégration de ces nouveaux foyers ; Pascal MARTIN précise tout de même qu'il faudra être vigilant sur l'effectif de la cantine scolaire qui a aujourd'hui atteint son maximum, mais qu'en outre, cela permettra de pérenniser l'ouverture de la classe supplémentaire qui sera effective à la rentrée de septembre 2013.

Enfin le maire indique que les travaux pourraient commencer d'ici la fin de cette année.

7) QUESTIONS DIVERSES

a) Date du prochain conseil municipal :

Mercredi 11 septembre 2013 à 20 h 30

b) Démission de Sophie JALENQUES :

Le maire informe le conseil municipal que Sophie JALENQUES, conseillère municipale, a adressé en mairie le 27 juin 2013, une lettre de démission.

Conformément à l'article L2121-4 du CGCT, une copie de cette lettre va être transmise au préfet.

Le Maire a remercié Madame Sophie JALENQUES au nom de la commune et en son nom pour avoir rempli ses fonctions avec les associations, notamment la partie sportive, lors de l'organisation du repas des anciens.

Il complète en indiquant que depuis le 1^{er} juillet 2013, Madame Sophie JALENQUES a été embauché à la mairie de JOUY afin de renforcer l'équipe administrative.

c) Arrêté lié aux chiens :

Le maire informe le conseil municipal, eu égard aux nombres plaintes d'habitants de Jouy, qu'il va prendre un arrêté visant les propriétaires de chiens afin que ces derniers tiennent leurs chiens en laisse sur la commune et qu'ils ramassent leurs déjections. Le code pénal prévoit pour ces faits des contraventions de la 2^{ème} classe, faits punis jusqu'à 150 € d'amende. Il rappelle notamment qu'un « canisite » a été aménagé, il y a cinq ans, au square Lenoir et que ce dernier a été détruit au bout 15 jours.

d) Epannage des boues :

Le maire fait part d'un mail reçu le 21 juin 2013 de la société SEDE environnement relançant la commune sur le dossier des boues d'Achères. Il fait un rappel de l'antériorité du dossier et propose aux membres du conseil de confirmer sa précédente position, c'est-à-dire de ne pas accepter cette demande en insistant sur le fait que la solution inverse dégraderait la qualité de l'eau puisque les parcelles concernées sont proches du bassin versant de l'Eure et en amont des points de captage de Jouy et du Martel.

e) Compte-rendu réunion Syndicat Electrique :

Michel MARCININ informe les conseillers des trois points principaux de cette réunion :

- transformation de la RégieS en une Société d'Economie Mixte dont l'objet sera principalement la pose et l'exploitation de réseaux de fibre optique pour le très haut débit,

- uniformisation des tarifs de l'éclairage public, qui se traduira par une hausse de 20 % pour les collectivités, mais cette hausse pourrait être compensée par la suppression du monopole de l'entretien de ces éclairages, avec une ouverture à la concurrence pour un meilleur tarif,

- possible abandon, par les communes, de la maîtrise d'ouvrage des réseaux concédés au syndicat électrique et à son profit. Ce point est à l'état de projet, un audit va être réalisé et un débat sera ouvert.

f) Taxe de séjour :

Le maire rappelle que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour du précédent conseil à la demande d'un Jovien, mais reporté au conseil suivant par manque d'éléments. Au vu des textes, cette taxe de séjour ne pourra pas être appliquée sur la commune de Jouy puisque la condition essentielle est que la commune soit déclarée commune touristique, ce qui n'est pas le cas de notre commune.

g) Droit de place :

Ce point, précédemment inscrit à l'ordre du jour du précédent conseil, sera réétudié dès la fin de la totalité des travaux du centre bourg. Le maire insiste sur le fait que cette taxe, d'un montant symbolique, sera votée dans l'intérêt des commerçants qui utilisent le domaine public, afin de leur éviter des problèmes de responsabilité à l'égard de tiers.

h) Agence postale communale :

Le maire fait un rappel des précédentes informations communiquées lors de précédents conseils. Il indique qu'une réflexion a été menée quant à l'implantation de cette agence au sein de la mairie. Un plan vient d'être transmis à la poste pour validation. Il espère que ce projet verra le jour au plus tard d'ici le printemps prochain, ce qui permettra de réaliser les travaux nécessaires, de solliciter les subventions escomptées, environ 10.000 € pour l'aménagement. Le but étant d'apporter un service pérenne aux joviens et de maîtriser les jours d'ouverture.

i) Réhabilitation d'une nouvelle classe :

Pascal MARTIN indique que la nouvelle classe va être installée dans l'actuel BCD. La rénovation va être réalisée en régie pour être prête début septembre.

j) Aménagement du centre bourg :

Jacky TARANNE fait part de l'avancement des travaux.

Il indique qu'une partie de la rue sera barrée de la mairie jusqu'au fossé bourg, jusqu'au 03 août 2013. La partie revêtement, devant l'église, sera réalisée mi-août, puis les travaux se poursuivront début septembre dans la cour de la mairie. Les arbres quant à eux seront replantés d'ici la fin d'année 2013.

k) Rapport d'activité 2012 de Chartres Métropole :

Le maire remet un CD à chaque conseiller présent.

l) Décision de la commission mobilité 21 sur A 154 :

Le maire communique la décision de la commission qui a rendu un avis défavorable pour le projet de l'A154.

Ce projet est fondamental pour notre territoire et permettrait de désengorger la rocade, qui ne compte pas moins de 36.000 véhicules/jour au niveau de Barjouville.

Le maire indique que ce projet est soutenu par le Président de la Région, le Président du conseil général, qui ont adressé un courrier au ministre des transports, ainsi que par les parlementaires d'Eure et Loir.

La séance est levée à 21 h 40